EN

KPMG

IFRS® : nouvelles de dernière heure

Dernières nouvelles concernant la presentation de l'information financière au Canada

Comptabilité

- IFRS 16 | Revue de la norme sur les contrats de location
- Impôts du Pilier 2 dans les rapports financiers | Plus de réponses à vos questions
- Économies hyperinflationnistes | Mise à jour concernant l'Éthiopie

Information sur la durabilité

- Banques | Analyse comparative des informations à fournir en matière de durabilité pour 2024
- Assureurs | Analyse comparative des informations à fournir en matière de durabilité pour 2024
- Racontez votre histoire de transition | Cahier de discussion
- Simplification de l'IFRS S2 | Commentaires de KPMG

Comptabilité

IFRS 16 | Revue de la norme sur les contrats de location

Afin de déterminer si la norme comptable produit les effets escomptés, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») entreprend un suivi après mise en œuvre de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

L'IASB® sollicite des commentaires sur :

- la question de savoir si l'IFRS 16 atteint son objectif;
- les coûts et avantages récurrents liés à l'application de la norme;
- les éléments plus complexes de la norme – notamment la durée du contrat de location, les taux d'actualisation et les paiements de loyers variables.

Lisez notre article et soumettez votre réponse à l'IASB d'ici le 15 octobre 2025.

En savoir plus (en anglais)

Impôts du Pilier 2 dans les rapports financiers | Plus de réponses à vos questions

De nombreux pays instaurent un impôt minimal complémentaire mondial, soit l'impôt du Pilier 2, dans le cadre de la réforme fiscale internationale, et les sociétés évaluent les incidences liées à la comptabilité, à la présentation et aux informations à fournir dans les rapports financiers.

Consultez notre guide numérique sur l'impôt du Pilier 2, qui vous aidera à vous y retrouver parmi les principales questions touchant les sujets suivants :

- la présentation et les informations à fournir;
- l'évaluation de la dépréciation;
- les rapports intermédiaires;
- les remboursements.

En savoir plus (en anglais)

Économies hyperinflationnistes | Mise à jour concernant l'Éthiopie

Nous avons mis à jour l'article du portail numérique sur la période d'incertitude (en anglais) afin de refléter le fait que nous nous attendons à ce que l'économie de l'Éthiopie cesse d'être hyperinflationniste selon l'IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*, pour les périodes de présentation de l'information financière closes à compter du 30 juin 2025.

En savoir plus (en anglais)

Haut

Information relative à la durabilité

Banques | Analyse comparative des informations à fournir en matière de durabilité pour 2024

Notre analyse comparative des informations à fournir en matière de durabilité pour 2024 cible 33 grandes banques. Nous avons constaté que, comme les banques fournissent des informations supplémentaires en matière de durabilité, il est de plus en plus important de présenter un exposé clair et ciblé. Plusieurs cadres de présentation de l'information s'appliquent, rendant difficiles la comparabilité et la compréhension de la performance concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Voici les principaux constats de notre analyse :

- Bien que toutes les banques présentent les éléments qu'elles ont pris en considération en matière de durabilité dans leur processus d'évaluation du risque de crédit, les répercussions quantifiées des risques liés aux changements climatiques sur les pertes de crédit attendues demeurent relativement limitées.
- Les informations à fournir sur la couverture de portefeuille pour les émissions financées gagnent en importance, et davantage d'informations sur les risques et la dépendance sont fournies à mesure que les dates cibles intermédiaires approchent.
- Bien qu'il existe amplement d'exposés sur l'inclusion financière et la protection de la clientèle, le manque d'uniformité dans les mesures et les cibles fait en sorte qu'il est difficile d'en évaluer l'efficacité.
- Les banques ont commencé à présenter des informations sur leurs stratégies en matière de gestion des risques en lien avec l'éthique de l'intelligence artificielle et les biais algorithmiques.

En savoir plus (en anglais)

Assureurs | Analyse comparative des informations à fournir en matière de durabilité pour 2024

Notre analyse comparative des informations à fournir en matière de durabilité pour 2024 cible 45 grands assureurs. Nous avons constaté que les mandats en matière de durabilité évoluent et divergent, rendant difficile la comparabilité entre les informations à fournir par les assureurs.

Les assureurs ont l'occasion de présenter des exposés plus clairs et plus ciblés sur la durabilité, avec davantage de données propres à l'assurance qui sont en meilleure interrelation avec les états financiers.

Voici les principaux constats de notre analyse :

- De plus en plus d'assureurs publient des plans de transition, mais ce n'est pas encore le cas de la majorité d'entre eux, et beaucoup se concentrent sur l'évaluation des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les émissions financées, mais les calculs posent toujours des défis aux assureurs.
- Quelques assureurs continuent de fournir des informations sur les émissions en lien avec le domaine, démontrant les défis liés aux données et à la méthodologie.
- Les informations fournies en matière de conduite des affaires sont principalement qualitatives; il est possible d'en faire plus pour fournir des informations quantitatives, comme des mesures et des cibles.

Lire le rapport (en anglais)

Racontez votre histoire de transition | Cahier de discussion

Les changements climatiques présentent à la fois un risque d'entreprise et une occasion d'innover. Les investisseurs et les autres parties prenantes doivent comprendre les ambitions des organisations et les mesures appropriées à prendre.

Comme la planification de transition est un phénomène de plus en plus courant et que la demande des investisseurs à cet égard augmente, l'application des référentiels et des normes d'information – y compris des Normes IFRS® d'information sur la durabilité – nécessite de plus en plus la présentation d'informations relatives au plan de transition.

Notre guide *Telling your transition story*, destiné aux personnes qui ne sont pas familières avec ce sujet, présente brièvement les informations à fournir sur le plan de transition.

Télécharger le guide (en anglais)

Simplification de l'IFRS S2 | Commentaires de KPMG

Nous avons soumis notre lettre de commentaires (en anglais) à l'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») en réponse aux modifications qu'il propose d'apporter[1] à l'IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. De façon générale, nous appuyons les efforts de l'ISSB visant à clarifier les exigences de l'IFRS S2 en ce qui a trait à la présentation d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (« GES »).

[1] *ISSB/ES/2025/1 Modifications concernant les informations à fournir en lien avec les émissions de gaz à effet de serre – Projet de modifications ciblées de l'IFRS S2.*

Haut

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada

Communiquez avec notre équipe canadienne

Elliot Marer
Associé – RGT
Leader national,
Services-conseils
en comptabilité
emarer@kpmg.ca
(416) 777-8745

Twan Bakker
Associé, Services-conseils
en comptabilité
twanbakker1@kpmg.ca
(416) 777-3854

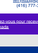

Terry Liu
Associé, Services-conseils
en comptabilité
terryliu2@kpmg.ca
(416) 777-3890

Cathy Yuan
Associée, Services-conseils
en comptabilité
cathyyuan@kpmg.ca
(416) 476-2986

Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada

KPMG

kpmg.ca/IFRS

Nous joindre | Gérez vos abonnements aux communications | Me désabonner | Énoncé en matière de confidentialité (Canada) | Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne | Avis juridique

Le présent message vous a été envoyé par KPMG. Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le portail d'abonnement de KPMG.

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

Mise en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courriel
Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux

© 2025 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

Le présent bulletin contient des informations de l'IFRS® Foundation qui sont protégées par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Elles ont été reproduites par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. avec la permission de l'IFRS Foundation. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. Pour de plus amples informations sur l'IFRS Foundation et sur les droits d'utilisation de ses informations significatives, visitez le site www.ifrs.org.

Avis de non-responsabilité : Dans la mesure permise par les lois applicables, l'IASB, l'ISSB et l'IFRS Foundation déclinent expressément toute responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit relativement aux réclamations ou dommages de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, la responsabilité découlant d'actes de négligence ou d'omissions), les dommages directs et indirects, les dommages-intérêts punitifs, les pénalités et les frais, pouvant découler de la présente publication ou d'une traduction de celle-ci.

Les informations contenues dans la présente publication n'ont pas valeur de conseil et ne sauraient se substituer aux services d'un professionnel ayant les compétences appropriées.

« ISSBMC » est une marque de commerce, et « IFRS® », « IASB® », « IFRIC® », « IFRS for SMEs® », « IAS® » et « SIC® » sont des marques déposées de l'IFRS Foundation et sont utilisées sous licence par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sous réserve des conditions générales énoncées dans le présent document. Veuillez communiquer avec l'IFRS Foundation pour savoir dans quels pays ses marques de commerce sont utilisées et/ou déposées.